



## Commission Financière saison 2024-2025

P.V. n°02 du 10/03/2025 à 19h30

La réunion se déroule en vidéo-conférence et commence à l'heure.

Présents : Michel LEJEUNE - Pascal SIMON-Claude DUJARDIN

Pour le CA : Pierre THOMAS -Philippe AIGRET-Jean Pierre DELCHEF

Excusés : Pascal LECOMTE – Bernard DELVIGNE

Les membres de la CF ont reçu fin février les documents concernant le bilan et les comptes d'exploitations de l'association pour 2024 ainsi qu'un rapport synthétique de la Trésorerie Générale.

Il faut savoir que cette réunion était prévue pour aligner les questions des cinq provinces afin de les présenter au bureau du CA. Le bureau du CA, connaissant cette réunion, a proposé d'y participer afin de vérifier que techniquement les documents étaient corrects.

En l'absence du secrétaire, les réponses chiffrées n'ont pas été convenablement actés.

Le Directeur Général et le Trésorier Général ont bien voulu refaire avec notre secrétaire un inventaire que vous trouverez ci-dessous. Qu'ils en soient remerciés.

### **Questions et réflexions :**

### **BILAN :**

ACTIF : 407000 et 409000

En jaune : 2024 En blanc : 2023

Créances douteuses	407000	52.556,67		71.092,18
Réductions de valeur s/créances	409000	-36.129,10		-36.635,87

- Une réduction de valeur est actée en 2023 de 36.635,87 € (solde de 34.456,31 €) et de 32.379,10 € en 2024 (solde de 20.177,57 €).
- Le solde à fin 2023 était de 34.456,31 €, et il augmente de 18.100,36 € en 2024 pour arriver à 52.556,67 €.
- Le chiffre global des créances douteuses diminue, mais la réduction de valeur est quasi équivalente.
- Certains élèves du centre sont transférés en créance du centre AWBB, et passent en réduction de valeur (2017-2019-2021).
- Il n'y a pas de dépassement important pour les clubs
- On ne retrouve pas les clubs débiteurs à fin 2023 dans la réduction de valeur de 2024.
- Il n'y a pas beaucoup de radiation de clubs. (4)

PASSIF : 493000 Produits à reporter

Dans le rapport synthétique, nous avons reçu un détail du compte pour € 374.685,05 +€ 118670 pour une formation des cadres en 2025 mais comme le montant indiqué au bilan est de € 632.642, 91 que correspond à la différence ?

Réponse : € 98.287,86 pour un subside de labélisation et € 41.000,00 pour un fournisseur 2025 déjà comptabilisé.

## **COMPTE D'EXPLOITATION par CENTRE DE FRAIS.**

Compte 1050 Facturation clubs : Que représente les charges dans un compte de produit ?

Il s'agit d'une réduction de valeur.

Compte 1060 Subsidés FWB : Même question que ci-dessus.

Ce montant de 34.040,00 concerne un subside de labellisation reversé au club.

Compte 1070 Sponsoring : Les objectifs de sponsoring sont loin d'avoir été atteints. Remarque a été faite que pour le budget 2025 le montant prévoit le double du montant. Assurance a été donné que le budget répond aux attentes.

Compte 1220 Communications & Média : Budget 6.000 € Réalisé 12.163.98 € Différence ?

La différence provient de petits montants à divers fournisseurs et d'une facture 2023 « Beauté du sport » pour 3.260,00. La facture MATELE pour 5.600 € avec TVA non déductible complète le total.

Compte 2150 Direction technique -Personnel : Produits de 14.126,47 concerne une écriture salariale aide à l'emploi avec récupération de précompte.

Compte 3020 Département Compétition BASKETBALL BELGIUM : Augmentation importante des charges pour des frais d'arbitrage, des déplacements en car notamment.

On remarque aussi que les résultats complets de BASKETBALL BELGIUM sont conformes au budget € 520.052.97 pour 518.500,00 € budgété

### **Comités provinciaux & commissions**

Le CP BBW Fonctionnement présente des charges près du double du budget avec des produits en diminution.

Les CTJ de BBW et de Liège des montants nettement au-dessus de leur budget de 40 et 58.8 %.

Hormis au Luxembourg, les amendes explosent. En incluant le judiciaire, le total des amendes s'élève à € 319.509.92 et le total général des amendes (compte 702000 à 702020) s'élève à € 351.734,61. Cependant les amendes compétitions diminuent, certainement grâce à la feuille électronique ( € 51.559.05 en 2023 pour € 33.118,01 en 2024). Les amendes arbitres et coaches augmentent de 20.77 % (de € 228.969,74 à € 276.516,75)

Le Président remercie toutes les personnes présentes avec un sentiment positif.

La réunion se termine à 20h40

Le secrétaire  
B.Delvigne

Le président  
C.Dujardin